

Votre Excellence Madame Louise MUSHIKIWABO, Secrétaire générale de la Francophonie,

Mesdames et Messieurs les participants aux Journées des Réseaux institutionnels de la Francophonie (7<sup>ème</sup> édition),

Permettez-moi tout d'abord de remercier la Direction des affaires politiques et de la gouvernance démocratique de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) de m'avoir convié, en ma qualité de Président de l'Association des Cours suprêmes judiciaires francophones (AHJUCAF), à participer aux Journées des réseaux institutionnels de la francophonie et d'intervenir dans l'atelier intitulé : « *Renforcer l'État de droit et le respect des droits de l'Homme par la prévention et la lutte contre la corruption* ».

Notre Association étant bien représentée dans ces Journées, par son Secrétaire général Monsieur Jean-Paul Jean, qui interviendra en présentiel sur les « *outils judiciaires de lutte contre la corruption dans l'espace francophone* », je me limite à vous présenter à distance, le cadre général de nos actions à l'AHJUCAF en matière de lutte contre la corruption, et saisis l'occasion pour lancer, à travers cette tribune francophone, un nouvel appel de coopération internationale et francophone dans ce domaine.

\*\*\*

Dans le cadre du triptyque aux actions de l'AHJUCAF, que j'ai proposé au Bureau en octobre dernier pour les années à venir : « *Promouvoir la francophonie, Dire le droit et Agir ensemble* », deux comités, composés de magistrats de plusieurs pays membres de l'AHJUCAF, ont été mis en place. Le premier comité a pour mission

de mener une réflexion sur la coopération judiciaire dans le domaine de la lutte contre la corruption, notamment la question spécifique de restitution des fonds pillés et transférés à l'étranger. Quant au second comité, il est chargé de mettre en place un modèle-type de «*Cour suprême judiciaire francophone* » qui, dans un premier temps, pourrait servir de recours consultatif à nos Cours suprêmes en matière de lutte contre la corruption ou toute autre question de droit. Un plan de suivi aux actions de ces deux comités est élaboré et fera l'objet d'une évaluation lors de la réunion du Bureau de l'AHJUCAF à Paris le mois prochain.

\*\*\*

En effet, le détournement des fonds publics et leur transfert à l'étranger constituent, par nature, un crime transnational dont les éléments se trouvent éparpillés dans plusieurs pays. C'est la raison pour laquelle la restitution de ces fonds ne peut se faire sans une coopération élargie et solide entre les différents pays concernés. La Convention des Nations unies contre la corruption constitue le cadre juridique idéal pour toute mobilisation internationale, notamment dans le cadre de l'OIF, aux fins d'accompagner et de soutenir les efforts des magistrats, surtout dans les pays en difficulté, dans leur combat contre la corruption et la restitution de ces fonds.

\*\*\*

De l'intitulé de cet atelier on peut relever un point très important : la corruption ne peut pas cohabiter avec l'État de droit, ni avec les droits de l'Homme. Plus la corruption progresse et plus l'État de droit régresse. La crise socio-économique inédite que traverse le Liban depuis environ deux ans, liée principalement à la corruption, au gaspillage et au détournement des fonds publics, illustre parfaitement ce phénomène par ses effets destructeurs sur l'État de droit au Liban et les droits fondamentaux des Libanais.

À cause de cette crise, nous nous retrouvons face à un sérieux danger d'effondrement des institutions du pays et de ses organes constitutionnels, parmi lesquels le pouvoir judiciaire qui ne cesse de combattre pour veiller au bon fonctionnement, à la dignité et à l'indépendance de la magistrature, et qui fait face à

des dossiers épineux et dangereux comme celui relatif à l'enquête sur l'explosion du port de Beyrouth et ceux liés à la corruption.

Aux problèmes déjà existants d'infrastructure défailante dans les palais de justice et les tribunaux, d'absence d'équipements, d'outils de travail et de moyens de sécurité, le magistrat libanais, dont le salaire est devenu dérisoire comme la plupart des Libanais, affronte désormais des problèmes vitaux liés à sa protection sociale et à celle de sa famille, plus particulièrement dans les domaines de l'hospitalisation et de la scolarité.

Mais malgré tous ces défis, la magistrature libanaise n'a pas fléchi. Elle continue son combat avec beaucoup de courage et de persévérance contre la corruption et la dégradation des conditions de vie.

Les juges d'instruction libanais traitent plusieurs dossiers épineux de détournements de fonds, parmi lesquels ceux commis au sein de la Banque du Liban. D'autres enquêtes et informations judiciaires devraient suivre concernant des détournements commis par le biais des comptes bancaires à l'étranger après le 17 octobre 2019, date du début du mouvement social de protestation, et effectués par des personnes libanaises suspectes, ayant travaillé ou qui travaillent toujours dans le secteur public libanais.

Aussi, une première au Liban en la matière, le corps électoral des magistrats du Liban a élu le 12 juin dernier, deux magistrats en tant que membres de la Commission nationale de lutte contre la corruption. Cette Commission, en cours de formation dans le cadre de la loi n° 175/2020 relative à la lutte contre la corruption dans le secteur public, est composée de six membres (deux magistrats honoraires à la retraite, un avocat ou un juriste, un expert-comptable, un expert bancaire ou économique, et un expert en administration publique ou en finances publiques ou spécialiste dans la lutte contre la corruption), et est présidée par l'un des deux magistrats élus.

La nomination des membres de ladite Commission, l'attribution des moyens nécessaires à la réalisation de ses missions, et le lancement effectif de ses travaux constituent un point essentiel du Plan français d'aide pour le Liban.

\*\*\*

Dans l'espoir d'un soutien direct de l'OIF aux actions de l'AHJUCAF dans le domaine de la lutte contre la corruption, notamment en faveur des pays en difficulté, je souhaite la réussite aux travaux de la 7<sup>ème</sup> édition de ces Journées francophones et beaucoup de rayonnement aux projets de l'OIF dans la promotion de la Justice, de l'État de droit et des valeurs francophones.

Beyrouth, le 27 septembre 2021

Souheil ABBOUD  
Premier président de la Cour de cassation du Liban  
Président du Conseil supérieur de la magistrature  
Président de l'AHJUCAF